

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL
Du VENDREDI 25 mars 2022

Conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants 14 (13+1 pouvoir)

MACHARD Bruno, Maire,

BOURGEOUX Alix. BUCHER Noël. CARDOT Jules. CLOT Jean-Paul . FRANÇOIS Nathalie GALLAND Jean-François. HURAUX Hélène. MAGUET Valérie MANTEY Josiane. MOUGIN Sébastien .PUJOL Gilbert. TISSERAND Martine.

Absents excusés : DOMINGUES Yves . GAULIARD Cécile.

Pouvoir : Yves DOMINGUES à PUJOL Gilbert

Secrétaire : MOUGIN Sébastien

- Validation du compte-rendu du conseil municipal du 18 février 2022

Le compte-rendu du 18 février 2022 est validé à l'unanimité

20h30 arrivée de Sébastien MOUGIN qui avait prévenu de son retard

- Vote des comptes administratifs et gestion budget 2021 : budget général, assainissement, lotissement

Présentation par la 1ere adjointe TISSERAND Martine des comptes de gestion et des comptes administratifs concernant le budget général, budget assainissement, budget lotissement et l'année 2021

13 présents : votants 14 (13+1 pouvoir). Le Maire ne participe pas au vote : soit votants : 12

➤ **BUDGET GENERAL**

Compte de gestion budget principal

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion du budget général de la commune de VAUVILLERS dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'a appelé ni observation, ni réserve de sa part.
Pour l'unanimité

Compte administratif budget principal 2021

Le conseil municipal, après approbation du compte de gestion du budget général 2021 dressé par le Receveur Municipal, approuve le compte administratif du budget général de la commune de VAUVILLERS année 2021.
Pour l'unanimité

	Résultats Clôture 2020	Affectations 2020 Au budget 2021	Résultat De l'exercice	Résultats cumulés au 31/12/2021
Investissement	-233 067,35 €		+249 461.34 €	+ 16 393.99€
Fonctionnement	346 790,51 €	233 067,35 €	+105 609.93 €	+ 219 333.09 €
TOTAL	113 723.16 €	233 067.35 €	+ 355 071.27 €	+ 235 727.08 €

➤ BUDGET ASSAINISSEMENT

Compte de gestion assainissement 2021

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion du budget Assainissement de la commune de VAUVILLERS dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'a appelé ni observation, ni réserve de sa part.
Pour l'unanimité

Compte administratif assainissement 2021

Le conseil municipal, approuve le compte administratif du budget ASSAINISSEMENT de la commune de VAUVILLERS année 2021.
Pour l'unanimité

	Résultats 31/12/2020	cumulés	Résultat De l'exercice	Résultats cumulés au 31/12/2021
Fonctionnement		+ 48 552.91 €	+ 9 890.11 €	+ 58 443.02 €
Investissement		+83 496.79 €	+22 585.69 €	+ 106 082.48 €
TOTAL		132 049.70 €	32 475.80 €	+ 164 525.50 €

➤ BUDGET LOTISSEMENT

Compte de gestion lotissement 2021

Le conseil municipal, déclare que le compte de gestion du budget Lotissement de la commune de VAUVILLERS dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'a appelé ni observation, ni réserve de sa part.
Pour l'unanimité

Compte administratif lotissement 2021

Le conseil municipal, approuve le compte administratif du budget LOTISSEMENT de la commune de VAUVILLERS année 2021
Pour l'unanimité
VENTE d'une parcelle en 2021 -

	Résultats 31/12/2020	cumulés	Résultat De l'exercice	Résultats cumulés au 31/12/2021
Fonctionnement		100 258.73 €	-11 681.95 €	88 576.78 €
Investissement		-203 128.26 €	23 265.15 €	-179 863.11 €
TOTAL		-102 869.53 €	11 583.20 €	-91 286.33 €

Vote des taux des taxes locales 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir et voter les taux pour l'année 2022 comme suit :

- Taxe foncière bâti : 41.67 %
- Taxe foncière non bâti : 46.36 %

Les bases s'élevant nous bénéficions sans modification des taux d'une augmentation du produit attendu.
Pour à l'unanimité

Ouverture de crédit avant vote du budget (mat drapeau)

Afin de régler l'acquisition d'un mat de drapeau avec dispositif anti-enroulement en investissement avant le vote du budget général, le conseil municipal décide d'ouvrir le crédit suivant : - article 2158 : 144.00 €
Pour à l'unanimité

Vente d'une parcelle LOT 1 Lotissement LES GEAIS

Après visite des lieux, Monsieur et Madame PRIGENT Erwan et Nadège, ont souhaité acquérir le lot N° 1 du lotissement les GEAIS.

Le conseil municipal accepte la cession de la parcelle N°1 réservée par Mr et Mme PRIGENT, et autorise le maire à signer avec les intéressés l'acte de vente à passer à l'office notarial STRIEVI, selon les conditions et prix fixés préalablement et à signer toutes pièces nécessaires à cette cession. *Pour à l'unanimité*

Mutuelle Nationale Territoriale : augmentation de la participation employeur

Le Maire indique que les agents communaux cotisent à la Mutuelle Nationale Territoriale au titre de la garantie de maintien de salaire.

Actuellement la commune prend en charge un montant mensuel de 5 € par agent, et il propose d'augmenter cette part communale à 10 €.

Le conseil à la majorité accepte que la participation communale de chaque agent soit de 10 € mensuel à compter du 1^{er} avril 2022.

Votants : 14 (13+1) Pour 13 Contre 1

Location du local 27 grande rue

HAENNEL Joanne a informé la commune qu'elle recherchait un local pour son activité ATELIER DE COUTURE ET RETOUCHES.

Le local 27 grande rue étant libéré en date du 31 décembre 2021 suite au départ de l'activité courrier de la POSTE, le conseil municipal accepte de le louer à Joanne HAENNEL, à compter du 1^{er} avril 2022, au loyer mensuel révisable de 50 € les 3 premiers mois et 100 € les mois suivants, par un bail commercial d'une durée de 9 ans.

Le Maire est autorisé à signer le bail avec l'intéressée et toutes pièces s'y rapportant.

Pour à l'unanimité

Signalisation rue du Château d'eau

Suite au passage de camion lourdement chargé qui endommage la voie, et au problème de croisement des véhicules légers, Monsieur le maire propose une limitation. Sujet à revoir.

Questions diverses :

-Constitution du bureau de vote pour les élections présidentielles du 10 et 24 avril

Informations diverses

Vente terrain pour construction de logements seniors

Le projet Age et Vie n'ayant pu aboutir, la commune a été sollicitée par un entrepreneur qui propose de construire des logements pour seniors sans que ceux-ci apportent toutefois les mêmes prestations que proposait Age et Vie. Après réflexion, le conseil décide qu'il lui sera proposé le terrain envisagé pour Age et Vie à un tarif qui restera à valider au prochain conseil, à condition que la construction fasse l'objet du dépôt d'un permis de construire pour le projet global (plusieurs maisons individuelles) et que les résidences soient exclusivement destinées aux personnes âgées.

Lotissement proposition de publicité d'un lotisseur.

Le maire informe le conseil que le constructeur de maisons individuelles BABEAU -SEGUIN sis à Vesoul lui a demandé s'il était possible de proposer des projets « clé en mains » (terrain + maison) pour les parcelles restantes disponibles sur le lotissement. Il se charge d'en faire lui-même la publicité. Le conseil en accepte le principe et autorise ce constructeur à publier des annonces dans ce sens.

Coupe d'arbres près de la stèle CLAUDE

Dans un courrier de la DIR EST les propriétaires de terrain situés en bordure du CD 417 à la sortie du village en direction de Saint-Loup sur Semouse ont été invités à couper les arbres qui sont trop près de la chaussée et qui représentent un danger pour la circulation en cas de chute. Il s'avère que quelques arbres, représentant environ 5 à 6m³ de bois, situés à côté de la stèle CLAUDE, sont propriété de la commune, chose que n'avait semblé-t-il pas remarquée la DIR EST qui, pensant qu'ils étaient sur une propriété privée, n'a pas adressé de courrier à la mairie pour l'inviter à les abattre. Régis Mougin, occupé à couper ceux situés sur une parcelle familiale limitrophe à proposer de couper ces arbres communaux. Le conseil accepte ce principe et fixe la vente de ces arbres au prix d'un layon soit 15€.

Travaux église

Le maire informe le conseil que le plancher situé sous les cloches dans le clocher de l'église, dont l'état présentait un danger pour l'entreprise chargée de l'entretien des cloches, a été consolidé par l'employé commune par la pose de panneau de contreplaqué. Les marches de l'escalier menant au clocher ont par la même occasion été en partie réparées avec le concours gracieux de Serge MESSEZ.

Réparation du toit du préau jouxtant les vestiaires du stade

L'état très dégradé du toit du préau qui jouxte les vestiaires du stade impose d'en effectuer la réparation par la pose de tôles ondulées. Cette opération sera assurée par l'employé communal et une demande de travaux sera établie.

Maison Huguette PAIRON

La commune étant devenue officiellement propriétaire de la maison de Huguette PAIRON, il convient de prendre en compte cette bâtisse ainsi que ce qui se trouve à l'intérieur. Comme il en avait déjà été débattu, le conseil accepte à l'unanimité de proposer aux personnes qui étaient proches de la défunte et qui se sont occupées d'elle durant de nombreuses années, de récupérer les objets qu'elles souhaitent garder en sa mémoire. Le conseil municipal se chargera ensuite de débarrasser la maison de tout ce qui sera devenu inutile en conservant les meubles. A l'unanimité le conseil décide de garder cette maison qui pourra servir de logement social ou de secours.

Réorganisation du crédit agricole à compter du 1er avril.

La directrice du Crédit Agricole a informé le maire d'une réorganisation de leurs agences. Ainsi à compter du 1er avril, les agences de Vauvillers, Saint-Loup sur Semouse, Fougerolles et Luxeuil les Bains seront regroupées sous une même entité. Les conditions d'ouverture de l'agence de Vauvillers seront modifiées et l'accueil des clients le jeudi ne se fera plus que sur rendez-vous.

Conseil d'école

Le maire fait un bref compte rendu du conseil d'école auquel il a assisté le mardi 22 mars. Les effectifs du pôle éducatif sont actuellement de 124 élèves. M. Thierry Maron, directeur du pôle exprime des craintes qu'en aux effectifs prévus pour la rentrée 2023 qui pourraient se situer sous ce seuil.

La Fête de l'école sera organisée le vendredi 1er juillet. L'association des parents d'élèves organisera des animations sur la place du château ainsi qu'un repas sous les halles en soirée, lequel marquera le début des soirées estivales.

Marché de producteurs locaux

Le maire a été sollicité par une association de producteurs locaux, représentée par Mme STAUFFER de Senoncourt pour obtenir l'autorisation d'organiser un marché un dimanche en juin. Après avis du conseil, il est décidé d'autoriser cette association à organiser ce marché à une date qui reste à définir. Le dimanche 26 juin avait été proposé mais posait problème en raison de l'organisation de la fête de la musique par le comité des fêtes le samedi 25 juin.

Vente de produits par internet et distribution sous le principe du « Drive »

Un producteur demeurant sur une commune voisine de Vauvillers qui souhaite vendre ses produits ainsi que ceux de collègues via le site internet « locavor.fr » a sollicité le maire pour le prêt d'un local, d'un parking ou d'un abri pour pouvoir distribuer à ses clients les produits (fruits et légumes, viandes, fromages mais aussi traiteur, boissons, artisanat), qui auraient été commandés préalablement via internet. Le maire lui a communiqué une fin de non-recevoir en lui précisant qu'il ne pouvait accepter aucune forme de concurrence déloyale vis à vis des commerçants installés sur la commune qui eux payent un loyer et des charges et entretiennent un commerce.

Aire de jeux enfants

En vue de l'implantation d'une aire de jeux, la maire invite les conseillers qui sont intéressés par la mise en place de cet espace de loisirs à une réunion qui permettra d'en définir le lieu d'implantation. Une société spécialisée sera contactée dans les meilleurs délais pour obtenir des propositions.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 15 avril